

FORMATION GÉNÉRALE				
Formation commune et propre au programme d'études				
AUTOMNE	Langue d'enseignement et littérature	Philosophie	Éducation physique	Anglais
	601-XXX-XX	340-XXX-XX	109-XXX-XX	604-XXX-XX
	Complémentaire			
	XXX-XXX-XX			

FORMATION SPÉCIFIQUE								
Formation spécifique au programme d'études								
Mise à niveau pour sciences et technologie de l'environnement 4 ^e secondaire (1) (7)	Mise à niveau pour mathématiques technico-sciences 4 ^e secondaire (1) (3)	Mise à niveau pour mathématiques technico-sciences 5 ^e secondaire (1) (4)	Mise à niveau pour chimie 5 ^e secondaire (1) (5)	Mise à niveau pour physique 5 ^e secondaire (1) (6)		S'orienter	Explorer	
105-003-RE 2,66 / 4-1-3	201-016-RE 2,66 / 2-3-3	201-015-RE 3,33 / 4-2-4	202-001-RE 2,66 / 3-2-3	203-001-RE 2,66 / 3-2-3		360-088-LI 2,00 / 1-2-2	360-089-LI 2,00 / 1-2-2	
180.A0	230.A0	235.B0	241.A0	243.A0	243.BA	243.BC		
Communication avec l'adulte et la personne âgée (2)	Dessin technique appliqué à la géomatique (2)	Technologue en génie industriel (2)	Machines- Outils I (2) (9)	Appliquer des techniques de montage (2) (12)	Installer et mettre en service des systèmes de télécommunication (2)	Prise de vue et traitement de l'image (2) (8)		
350-018-LI 1,66 / 1-2-2	230-1U3-LI 1,33 / 1-2-1	235-104-LI 1,66 / 2-2-1	241-106-LI 2,33 / 2-4-1	247-116-LI 2,66 / 2-4-2	243-1J4-LI 1,66 / 2-2-1	243-1V5-LI 2,33 / 2-3-2		
243.C0	410.B0	410.D0	412.A0	573.A0				
Installer des systèmes d'électronique industrielle (2)	Profession et organisations (2) (11)	Initiation à la gestion (2) (11)	Application bureautique (2)	Observation et dessin (2)				
243-1G6-LI 2,33 / 2-4-1	410-1T3-LI 1,66 / 1-2-2	410-1U3-LI 1,66 / 1-2-2	412-164-LI 2,00 / 1-3-2	510-007-LI 1,66 / 1-2-2				

HIVER	Langue d'enseignement et littérature	Philosophie	Éducation physique	Anglais
	601-XXX-XX	340-XXX-XX	109-XXX-XX	604-XXX-XX
	Complémentaire			
	XXX-XXX-XX			

Mise à niveau pour sciences et technologie de l'environnement 4 ^e secondaire (1) (7)	Mise à niveau pour mathématiques technico-sciences 4 ^e secondaire (1) (3)	Mise à niveau pour mathématiques technico-sciences 5 ^e secondaire (1) (4)	Mise à niveau pour chimie 5 ^e secondaire (1) (5)	Mise à niveau pour physique 5 ^e secondaire (1) (6)		S'orienter	Explorer	
105-003-RE 2,66 / 4-1-3	201-016-RE 2,66 / 2-3-3	201-015-RE 3,33 / 4-2-4	202-001-RE 2,66 / 3-2-3	203-001-RE 2,66 / 3-2-3		360-088-LI 2,00 / 1-2-2	360-089-LI 2,00 / 1-2-2	
180.A0	230.A0	235.B0	241.A0	243.A0	243.C0	410.B0 / 410.D0	412.A0	
Communication avec l'adulte et la personne âgée (2)	Système d'information géographique (2)	Méthodes et processus de travail (2)	Hydraulique et pneumatique (2)	50 % 247-116-LI Appliquer des techniques de production en TSO (2) (12)	Automatiser des systèmes « tout ou rien » (2) (10)	Interactions professionnelles (2) (11)	Présentations interactives (2)	
350-018-LI 1,66 / 1-2-2	230-2G4-LI 2,00 / 2-2-2	235-215-LI 2,33 / 2-3-2	241-446-LI 2,66 / 2-4-2	247-216-LI 2,66 / 2-4-2	243-2A6-LI 2,66 / 3-3-2	410-2S3-LI 1,66 / 1-2-2	412-263-LI 1,66 / 1-2-2	

(1) Un maximum de trois préalables du secondaire par session.

(2) Selon les places disponibles il est possible de suivre un cours du programme vers lequel l'étudiante ou l'étudiant désire se diriger. Toutefois, pour certains cours, les préalables du programme pourraient être exigés.

(3) Le cours de mathématique 201-016-RE est offert à l'étudiante ou l'étudiant qui désire compléter un cours équivalent à la mathématique de 4^e secondaire et peut remplacer Mathématique technico-sciences, 4^e secondaire comme préalable aux programmes d'études collégiales. Cependant, ce cours ne sera comptabilisé dans aucun cheminement ultérieur conduisant à l'obtention du diplôme d'études collégiales.

(4) Le cours de mathématique 201-015-RE est offert à l'étudiante ou l'étudiant qui désire compléter un cours équivalent à la mathématique de 5^e secondaire et peut remplacer Mathématique-technico-sciences, 5^e secondaire comme préalable aux programmes d'études collégiales. Pour avoir accès à ce cours, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir réussi au secondaire le cours de Sciences et technologie de l'environnement, 4^e secondaire ou le cours de 982-003-RE à l'enseignement collégial. Cependant, ce cours ne sera comptabilisé dans aucun cheminement ultérieur conduisant à l'obtention du diplôme d'études collégiales.

(5) Le cours de chimie 202-001-RE est offert à l'étudiante ou l'étudiant qui désire compléter un cours équivalent à la chimie de 5^e secondaire et peut remplacer Chimie 5^e secondaire comme préalable aux programmes d'études collégiales. Pour avoir accès à ce cours, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir réussi au secondaire le cours de Sciences et technologie de l'environnement, 4^e secondaire ou le cours de 982-003-RE à l'enseignement collégial. Cependant, ce cours ne sera comptabilisé dans aucun cheminement ultérieur conduisant à l'obtention du diplôme d'études collégiales.

(6) Le cours de physique 203-001-RE est offert à l'étudiante ou l'étudiant qui désire compléter un cours équivalent à la physique de 5^e secondaire et peut remplacer Physique 5^e secondaire comme préalable aux programmes d'études collégiales. Pour avoir accès à ce cours, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir réussi au secondaire le cours de Sciences et technologie de l'environnement, 4^e secondaire ou le cours de Sciences physiques 982-003-RE à l'enseignement collégial. Cependant, ce cours ne sera comptabilisé dans aucun cheminement ultérieur conduisant à l'obtention du diplôme d'études collégiales.

(7) Le cours de sciences 982-003-RE est offert à l'étudiante ou l'étudiant qui désire compléter un cours équivalent aux sciences de 4^e secondaire et peut remplacer Sciences et technologie de l'environnement, 4^e secondaire comme préalable aux programmes d'études collégiales. Cependant, ce cours ne sera comptabilisé dans aucun cheminement ultérieur conduisant à l'obtention du diplôme d'études collégiales.

(8) Le cours 243-1V5-LI pourrait être remplacé par le cours 243-1S4-LI si le maximum de places est atteint.

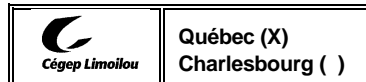
(9) Le cours 241-106-LI pourrait être remplacé par le cours 241-134-LI si le maximum de places est atteint.

(10) Après l'analyse du dossier étudiant, afin de s'assurer qu'il a les connaissances nécessaires pour intégrer ce cours.

(11) Les étudiantes et les étudiants qui souhaitent s'inscrire à ce cours devront apporter leur portable.

(12) En plus de ce cours, les étudiantes et les étudiants pourraient suivre le cours 350-013-LI à l'automne et le 201-026-LI à l'hiver.

Note : L'étudiante ou l'étudiant peut être inscrit dans ce programme pour un maximum de trois sessions consécutives.



Québec (X)
Charlesbourg ()

081.06 Tremplin DEC

D.E.C. : unités
Grille : unités

Automne 2020
Hiver 2021

Date : 15-02-2019
Page : Q-1

FORMATION GÉNÉRALE				
Formation commune et propre au programme d'études				
AUTUMNE	Langue d'enseignement et littérature	Philosophie	Éducation physique	Anglais
	601-XXX-XX	340-XXX-XX	109-XXX-XX	604-XXX-XX
	Complémentaire			
	XXX-XXX-XX			

FORMATION SPÉCIFIQUE								
Formation spécifique au programme d'études								
Mise à niveau pour sciences et technologie de l'environnement 4 ^e secondaire (1) (7)	Mise à niveau pour mathématiques technico-sciences 4 ^e secondaire (1) (3)	Mise à niveau pour mathématiques technico-sciences 5 ^e secondaire (1) (4)	Mise à niveau pour chimie 5 ^e secondaire (1) (5)	Mise à niveau pour physique 5 ^e secondaire (1) (6)			S'orienter	Explorer
105-003-RE 2,66 / 4-1-3	201-016-RE 2,66 / 2-3-3	201-015-RE 3,33 / 4-2-4	202-001-RE 2,66 / 3-2-3	203-001-RE 2,66 / 3-2-3			360-088-LI 2,00 / 1-2-2	360-089-LI 2,00 / 1-2-2
<u>120.A0</u> Vision de la profession (2)	<u>221.B0</u> Introduction au bâtiment (2)	<u>221.C0</u> Environnement et profession (2)	<u>410.B0</u> Profession et organisations (2) (8)	<u>410.D0</u> Initiation à la gestion (2) (8)	<u>414.A0</u> Analyse touristique des régions du Québec (2)	<u>430.A0</u> Environnement et profession en hôtellerie (2)		<u>430.B0</u> Analyse du domaine de la restauration (2)
120-103-LI 1,33 / 3-0-1	221-134-LI 2,00 / 2-2-2	221-1K4-LI 2,00 / 0-4-2	410-1T3-LI 1,66 / 1-2-2	410-1U3-LI 1,66 / 1-2-2	414-125-LI 2,33 / 3-2-2	430-104-LI 1,66 / 2-2-1	430-166-LI 3,00 / 3-3-3	

HIVER	Langue d'enseignement et littérature	Philosophie	Éducation physique	Anglais
	601-XXX-XX	340-XXX-XX	109-XXX-XX	604-XXX-XX
	Complémentaire			
	XXX-XXX-XX			

Mise à niveau pour sciences et technologie de l'environnement 4 ^e secondaire (1) (7)	Mise à niveau pour mathématiques technico-sciences 4 ^e secondaire (1) (3)	Mise à niveau pour mathématiques technico-sciences 5 ^e secondaire (1) (4)	Mise à niveau pour chimie 5 ^e secondaire (1) (5)	Mise à niveau pour physique 5 ^e secondaire (1) (6)			S'orienter	Explorer
105-003-RE 2,66 / 4-1-3	201-016-RE 2,66 / 2-3-3	201-015-RE 3,33 / 4-2-4	202-001-RE 2,66 / 3-2-3	203-001-RE 2,66 / 3-2-3			360-088-LI 2,00 / 1-2-2	360-089-LI 2,00 / 1-2-2
<u>120.A0</u> Physiologie de l'alimentation (2)	<u>221.B0</u> Utilisation de l'informatique (2)	<u>221.C0</u> Technologie de chauffage I (2)	<u>410.B0 / 410.D0</u> Interactions professionnelles (2) (8)	<u>414.A0</u> Études de la gestion d'un événement touristique (2)	<u>430.A0</u> Conciergerie (2)	<u>430.B0</u> Communication interne et gestion d'un ER (2)		
101-006-LI 3,00 / 4-2-3	420-011-LI 1,66 / 1-2-2	221-2L3-LI 1,66 / 1-2-2	410-2S3-LI 1,66 / 1-2-2	414-203-LI 2,00 / 2-2-2	430-204-LI 1,66 / 2-2-1	350-014-LI 1,33 / 1-2-1		

(1) Un maximum de trois préalables du secondaire par session.

(2) Selon les places disponibles, il est possible de suivre un cours du programme vers lequel l'étudiante ou l'étudiant désire se diriger. Toutefois pour certains cours, les préalables du programme pourraient être exigés.

(3) Le cours de mathématique 201-016-RE est offert à l'étudiante ou l'étudiant qui désire compléter un cours équivalent à la mathématique de la quatrième année du secondaire et peut remplacer Mathématique technico-sciences, 4^e secondaire comme préalable aux programmes d'études collégiales. Cependant, ce cours ne sera comptabilisé dans aucun cheminement ultérieur conduisant à l'obtention du diplôme d'études collégiales.

(4) Le cours de mathématique 201-015-RE est offert à l'étudiante ou l'étudiant qui désire compléter un cours équivalent à la mathématique de la cinquième année du secondaire et peut remplacer Mathématique-technico-sciences, 5^e secondaire comme préalable aux programmes d'études collégiales. Pour avoir accès à ce cours, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir réussi au secondaire le cours Mathématique-technico-sciences 4^e secondaire ou le 201-016-RE ou le 201-013-RE à l'enseignement collégial. Cependant, ce cours ne sera comptabilisé dans aucun cheminement ultérieur conduisant à l'obtention du diplôme d'études collégiales.

(5) Le cours de chimie 202-001-RE est offert à l'étudiante ou l'étudiant qui désire compléter un cours équivalent à la chimie de cinquième année du secondaire et peut remplacer Chimie 5^e secondaire comme préalable aux programmes d'études collégiales. Pour avoir accès à ce cours, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir réussi au secondaire le cours de Sciences et technologie de l'environnement, 4^e secondaire ou le cours de 982-003-RE à l'enseignement collégial. Cependant, ce cours ne sera comptabilisé dans aucun cheminement ultérieur conduisant à l'obtention du diplôme d'études collégiales.

(6) Le cours de physique 203-001-RE est offert à l'étudiante ou l'étudiant qui désire compléter un cours équivalent à la physique de la cinquième année du secondaire et peut remplacer Physique 5^e secondaire comme préalable aux programmes d'études collégiales. Pour avoir accès à ce cours, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir réussi au secondaire le cours de Sciences et technologie de l'environnement, 4^e secondaire ou le cours de Sciences physiques 982-003-RE à l'enseignement collégial. Cependant, ce cours ne sera comptabilisé dans aucun cheminement ultérieur conduisant à l'obtention du diplôme d'études collégiales.

(7) Le cours de sciences 982-003-RE est offert à l'étudiante ou l'étudiant qui désire compléter un cours équivalent aux sciences de la quatrième année du secondaire et peut remplacer Sciences et technologie de l'environnement, 4^e secondaire comme préalable aux programmes d'études collégiales. Cependant, ce cours ne sera comptabilisé dans aucun cheminement ultérieur conduisant à l'obtention du diplôme d'études collégiales.

(8) Les étudiants qui souhaitent s'inscrire à ce cours devront apporter leur portable.

Note : L'étudiant peut être inscrit dans ce programme pour un maximum de trois sessions consécutives.